

Disneyland

La justice ordonne une expertise des comptes du CE

L'OPÉRATION mains propres est déclenchée à Disneyland. Vendredi dernier, le tribunal de grande instance de Meaux a ordonné une expertise judiciaire des comptes du comité d'entreprise (CE) du géant des loisirs. La procédure, réalisée à la demande de la direction de Disney, portera en premier lieu sur les trois dernières années. Une période correspondant à la durée exacte du mandat d'Amadou N'Diaye (CGT) comme secrétaire du comité d'entreprise.

Pour la direction — qui n'a toujours pas souhaité réagir officiellement à cette affaire — il s'agit d'affi-

cher une volonté de transparence à la suite des accusations de malversations financières qui visent Amadou N'Diaye.

Soupçons de détournement de fonds

Le secrétaire du CE est accusé par son ancien employé, Raymond Myon, d'avoir détourné plusieurs centaines de milliers d'euros des caisses du CE ces dernières années, dont au moins 230 000 € en 2009.

De son côté, Amadou N'Diaye renvoie la responsabilité des détour-

nements à son ancien subordonné. Il a demandé, via l'avocat du CE, que l'expertise judiciaire soit poussée jusqu'à l'année 2001. Une requête qui n'a été que partiellement entendue par le tribunal vendredi.

L'ordonnance de référé mandate l'expert pour « se faire communiquer tous documents et toutes pièces comptables retraçant la gestion financière » du CE sur les trois dernières années. Mais aussi « au cours des années précédentes jusqu'à 2001, dans la mesure de la nécessité des investigations sur la sincérité de ces comptes ». En clair, si l'analyse des comptes depuis 2007 révèle des

malversations, l'expertise pourrait bien remonter au-delà de ce que réclamait la direction de Disneyland.

A la publication de l'ordonnance, le syndicat FO-Disney a réagi pour dénoncer un « double jeu de la direction ». « Je ne m'explique pas pourquoi la représentante d'Eurodisney au CE n'a rien trouvé à redire aux comptes du comité pendant trois ans et qu'elle se réveille aujourd'hui pour réclamer une expertise remontant à 2007 », s'exclame le délégué syndical FO, Guy Bruno M'Boé, résumant le malaise général que suscite cette affaire.

AURÉLIEN PEROL